

# La Directive INSPIRE

## Formation des Géomaticiens

*Jour 2*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

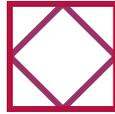


[www.geopal.org](http://www.geopal.org)

IGN Conseil



## Des questions à se poser sur...

- Le **contexte** dans lequel va être mis en œuvre la directive
- La mise en place de **métadonnées** 
- L'offre de **services** en réseau 
- Le travail sur les **données** 
- La mise en place des **règles de partage** 
- La **coordination, le partage et le suivi** de la directive 

pour comprendre et évaluer l'impact d'INSPIRE sur une organisation

## Les Questions à se poser ...

- Quelles sont les **organisations** concernées par INSPIRE ?
- **Quels types d'impacts** puis-je déjà lister au niveau
  - ✓ de l'organisation de mes services ?
  - ✓ des liens avec mes partenaires ?
  - ✓ de ma politique de diffusion de l'information ?
- Quelles sont mes **premières échéances** ?
- Quels sont les **premiers impacts sur mon organisation** ?

**J'ai des données géographiques, je suis une autorité publique, alors je suis concernée.**

- L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics
- Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de cette mission.
- Les organismes ou institutions agissant dans l'exercice de pouvoirs juridictionnels ou législatifs ne sont pas soumis aux dispositions du présent chapitre.

## Suis-je obligé ?

- Les données géographiques dont vous avez la responsabilité sont-elles décrites dans un des 34 thèmes des annexes I, II et III ?
- Êtes-vous un gestionnaire de données publiques au sens d'INSPIRE ?
- Dans le cas d'une commune : un texte législatif impose t-il la collecte, la publication ou la diffusion de vos données ?
- Vos données sont bien celles de référence?

Si la réponse est « non » à l'une de ces 4 questions, vous ne l'êtes pas !

## Les Questions à se poser ...

- Qui **produit** des **données géographiques** ?
- Qui les **diffuse** ?
- Quels sont mes **partenaires** ?
- Quels types d'**échanges** existent ?
- Existe-t-il une **politique de diffusion** et de **droits d'accès** ?
- Quelles sont mes **premières échéances** ?

# Quelles sont les premières échéances ?

Date		Obligation pour les États membres
<b>Echéances à court terme</b>		
1	<b>12/2010</b>	
2	<b>05/2011 – 11/2011</b>	
3	<b>10/2011</b>	
4	<b>06/2012 – 12/2012</b>	
5	<b>05/2012</b>	
6	<b>04/2013</b>	
<b>Echéances à moyen terme</b>		
7	<b>12/2013</b>	
8	<b>05/2015</b>	
9	<b>06/2017</b>	
10	<b>05/2019</b>	

	Date	Obligation pour les États membres
<b>Echéances à court terme</b>		
1	<b>12/2010</b>	métadonnées disponibles pour les données et les services des annexes I et II
2	<b>05/2011 – 11/2011</b>	services de recherche et consultation opérationnels et conformes INSPIRE.
3	<b>10/2011</b>	accès ouvert aux instances de la communauté si données liées à aucune convention
4	<b>06/2012 – 12/2012</b>	services de téléchargement et transformation opérationnels et conformes INSPIRE
5	<b>05/2012</b>	conformité des données nouvelles annexe I
6	<b>04/2013</b>	accès à toutes les données ouvert aux instances de la communauté européenne
<b>Echéances à moyen terme</b>		
7	<b>12/2013</b>	
8	<b>05/2015</b>	
9	<b>06/2017</b>	
10	<b>05/2019</b>	

	Date	Obligation pour les États membres
<b>Echéances à court terme</b>		
1	<b>12/2010</b>	métadonnées disponibles pour les données et les services des annexes I et II
2	<b>05/2011 – 11/2011</b>	services de recherche et consultation opérationnels et conformes INSPIRE.
3	<b>10/2011</b>	accès ouvert aux instances de la communauté si données liées à aucune convention
4	<b>06/2012 – 12/2012</b>	services de téléchargement et transformation opérationnels et conformes INSPIRE
5	<b>05/2012</b>	conformité des données nouvelles annexe I
6	<b>04/2013</b>	accès à toutes les données ouvert aux instances de la communauté européenne
<b>Echéances à moyen terme</b>		
7	<b>12/2013</b>	métadonnées disponibles pour les données et les services de l'annexe III.
8	<b>05/2015</b>	conformité des données nouvelles des annexes II et III.
9	<b>06/2017</b>	données autres conformes aux thèmes de l'annexe I.
10	<b>05/2019</b>	mai 2019 : données autres conformes aux thèmes des annexes II et III

- D'un point de vue **technique** ?

- D'un point de vue **technique** ?
  - réunions
  - formations
  - nouvelles consignes de saisie
  - mise en place d'outils
  - répartition des tâches
  - formalisation des procédures
  - adaptation aux normes de l'IG et de la géomatique

- D'un point de vue **organisationnel** ?

- D'un point de vue **organisationnel** ?
  - remise en question des modèles économiques
  - pérennisation des ressources financières
  - évolution de la demande
  - évolution des profils de compétence
  - modalités d'accès
  - types de diffusion

- D'un point de vue **organisationnel** ?
  - identification des acteurs, de leur rôle et de leur contribution
  - attribution des responsabilités et contractualisation des échanges
  - planification des changements pour permettre une adaptation des outils de travail

## Les Questions à se poser ...

- **Quels** sont les métadonnées à constituer ?
- **Comment** élaborer les métadonnées conformes à INSPIRE?
- Faut-il faire des métadonnées pour des données qui n'entrent pas dans le champ d'INSPIRE ?

- **INSPIRE impose des obligations**

- ✓ Créer des métadonnées sur les données et les services
- ✓ Les tenir à jour
- ✓ Contenir des informations spécifiques
- ✓ Répondre à des exigences de qualité
- ✓ Les mettre à disposition au travers d'un service de découverte

- **Les échéances sont :**

- ✓ **décembre 2010** : pour la création des métadonnées des données et des services relatifs aux thèmes des annexes I et II
- ✓ **mai 2011** : accès en ligne aux métadonnées créées (service de découverte INSPIRE opérationnel)
- ✓ **décembre 2013** : création des métadonnées des données et des services relatifs aux thèmes de l'annexe III

## • Plan d'action

- Lister les données impactées par INSPIRE
- Faire l'inventaire des métadonnées existantes
- Identifier des écarts avec les exigences INSPIRE
- Établir les spécifications des métadonnées et en y intégrant les obligations INSPIRE, les recommandations nationales et mes spécificités
- Choisir l'outil de saisie
- Lister les métadonnées à modifier, à compléter, à créer
- Saisir et valider les métadonnées
- Mettre à disposition dans un catalogue interne et dans le Géocatalogue

## • Pour saisir et publier ses métadonnées...

- ✓ **Formulaire .xls** des métadonnées
- ✓ **Editeur de métadonnée** de la commission européenne (en anglais)  
<http://www.inspire-geoportal.eu>
- ✓ **Logiciels de catalogage** : Geosource financé par le MEEDDTL et autres outils qui répondent à des besoins spécifiques... Ces outils devront permettre d'alimenter le Géocatalogue par moissonnage.
- ✓ **Le Géocatalogue**

## • Pour alimenter le Géocatalogue, 3 solutions

- ✓ Référencer mon propre catalogue de données, qui sera automatiquement moissonné pour alimenter le Géocatalogue
- ✓ Déposer mes fichiers de métadonnées sur le Géocatalogue
- ✓ Saisir directement les métadonnées par une interface proposée par le Géocatalogue.

## • Pour valider les métadonnées

✓ **Au niveau européen** : outil sur le site de la communauté européenne

<http://www.inspire-geoportal.eu/index.cfm/pageid/48>

Ne fonctionne que pour les métadonnées en anglais

✓ **En France** : outil Géosource

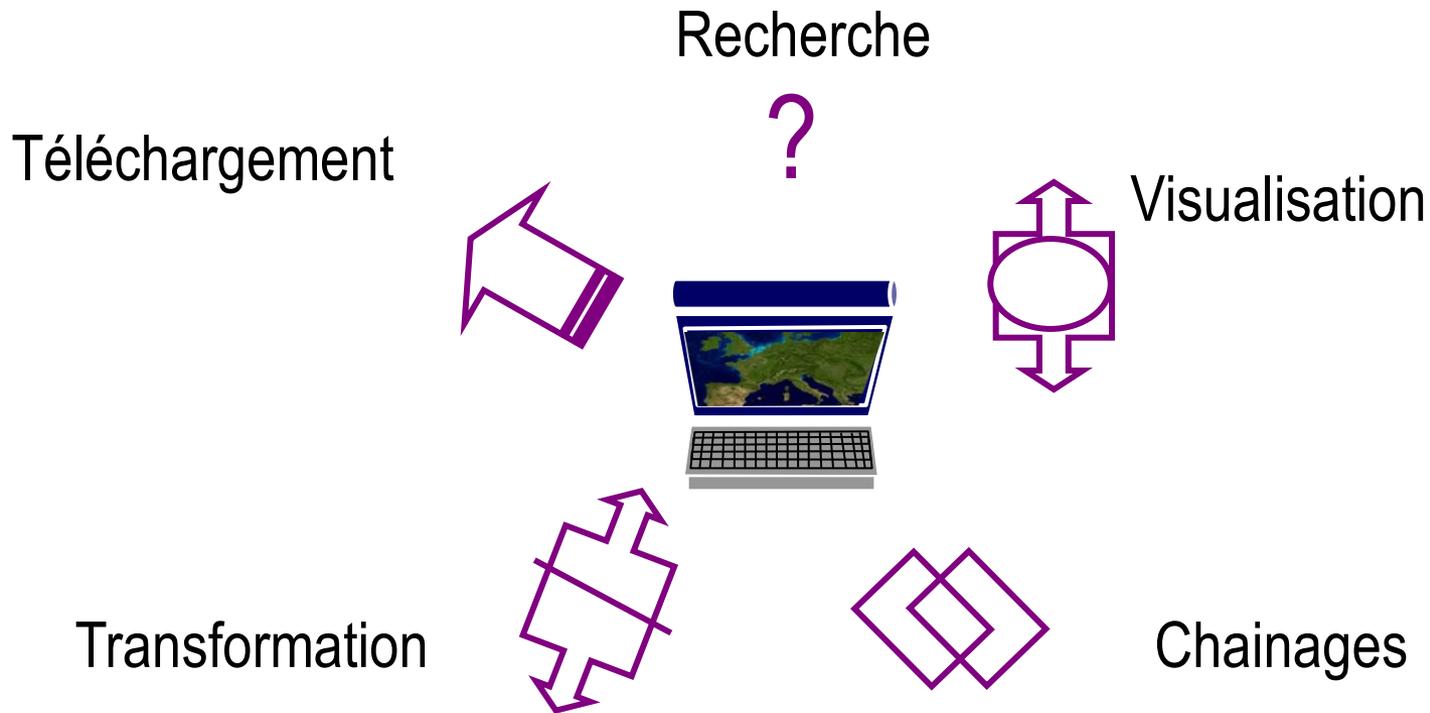
## Les Questions à se poser ...

- Ai-je déjà des services **disponibles** ?
- Quelles sont mes **obligations** pour être conforme ?
- Quel est **l'écart** entre mes services actuels et la demande d'INSPIRE ?
  
- Quels **types de données** seront manipulés ?
- Quelles seront les **restrictions d'accès** ?
- Quelle sera la **fréquence de mise à jour** ?
- Quel en est le **volume** ?
- Quel sera le **taux de fréquentation** ?
- Quelle est **l'échéance** pour la mise en conformité de mes services ?
- **Qui** va assurer la mise en place des services ? moi-même, un prestataire privé ou une plateforme de mutualisation ?

## • Ai-je déjà des services disponibles ?

- ✓ Quelle importance ont-ils dans mon organisme ?
- ✓ Quels sont les types de services ?
- ✓ Quelles sont les ressources ?
- ✓ Dépendance à d'éventuels prestataires ?

- Les obligations pour être conforme : 5 types de services

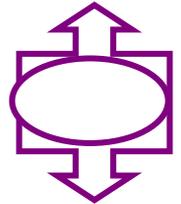


## 1 - découvrir et visualiser les données

- ✓ services de découverte des données existantes
- ✓ services de visualisation des données existantes

Mai 2011 : services **ouverts**

Novembre 2011 : services **conformes**

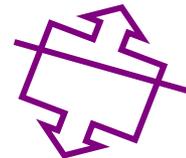
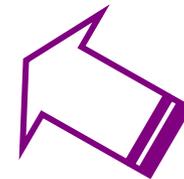


## 2 - télécharger et transformer les données

- ✓ services de téléchargement
- ✓ services de transformation (si besoin)

Juin 2012: services **ouverts**

Décembre 2012 : services **conformes**

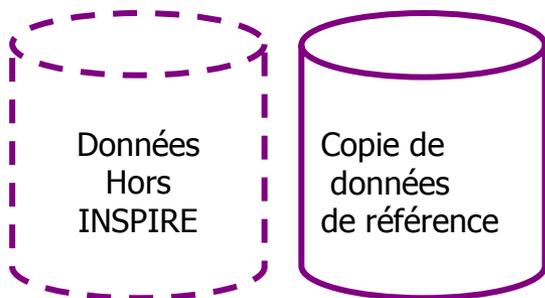


## • Ecart entre mes services et les exigences de la Directive ?

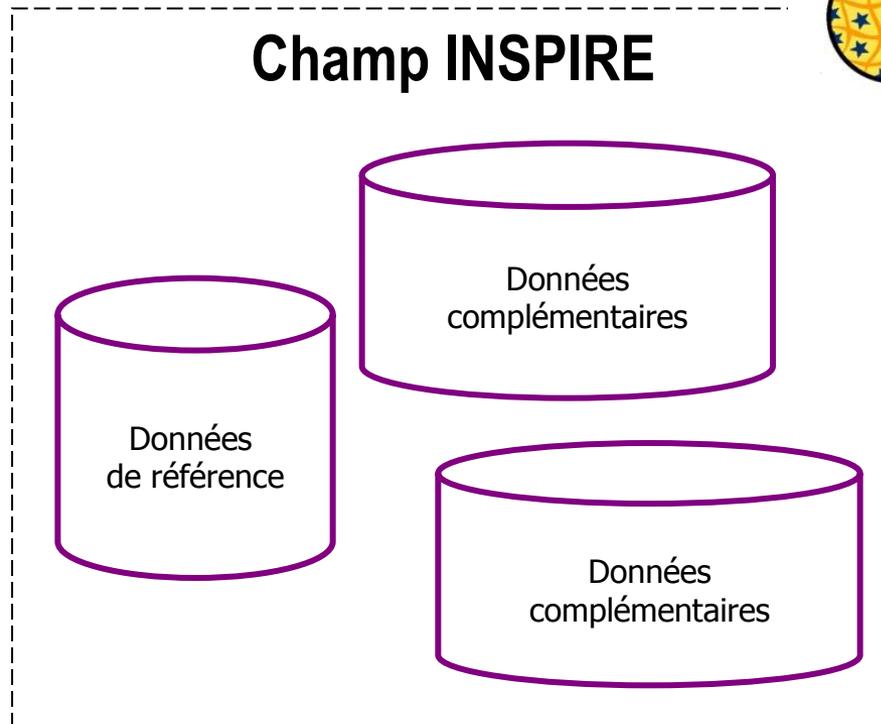
- ✓ Types de service
- ✓ Échéances imposées
- ✓ Critères de performance à évaluer
- ✓ Sécurisation et confidentialité du service
- ✓ Disponibilité des données
- ✓ Dimensionnement de l'infrastructure

## • Quels types de données sont manipulées ?

### Hors INSPIRE



### Champ INSPIRE



- Quelles sera la fréquence de mise à jour ?
  - ✓ Le règlement sur les données impose une mise à jour de la publication **au plus tard 6 mois** après la modification de la donnée.

## • Comment dimensionner l'infrastructure?

- ✓ En fonction des critères d'évaluation de la conformité
- ✓ En fonction du volume de métadonnées et de données
- ✓ En fonction du nombre d'utilisateur
- ✓ En fonction des coûts

## • Quels sont les critères d'évaluation de la conformité?

- ✓ Performance = temps de réponse du service
- ✓ Capacité = nombre de requêtes simultanées
- ✓ Disponibilité = probabilité de fonctionnement (% temps)

- ✓ **Découverte**
  - performances = 3s (90% du temps)
  - capacité = 30 requêtes simultanées
  - disponibilité = 99%
- ✓ **Consultation**
  - performances = 5s (90% du temps)
  - capacité = 20 requêtes simultanées
  - disponibilité = 99%
- ✓ **Téléchargement**
  - performances = 10s pour les métadonnées et 30s pour les données puis 5Mo/s ou 500 objets par seconde (90% du temps)
  - capacité = 10 requêtes simultanées (limité à 50 requêtes)
  - disponibilité = 99%

- Quel en est le volume ?

Éléments à prendre en compte :

- ✓ Compression
- ✓ Tuilage des images
- ✓ Taille des serveurs

- Quel sera le taux de fréquentation ?

- ✓ Taux actuel
- ✓ Taux envisagé

- **Quelle est l'échéance ?**

- ✓ Novembre 2011 : découverte et visualisation
- ✓ Décembre 2012 : téléchargement et transformations

- **Qui va mettre en place les Services ?**

- ✓ S'appuyer sur des services mis en œuvre par un tiers
- ✓ Créer et gérer soi-même les services compatibles INSPIRE

## Les Questions à se poser ...

- Quelles sont les **données concernées** ?
- Ai-je déjà établi des **spécifications** de mes données ?
- **A quels thèmes** appartiennent mes données ?
- Comment vais-je établir une **correspondance** ?
- Comment cela va impacter ma **chaine de production** ?
- Que vais-je faire des données **hors champs INSPIRE** ?

## Quelles sont les **données concernées** ?

- Données liées à une **zone où un État membre exerce sa compétence**
  - Données en **format électronique**
  - Données **détenues par une autorité publique**
  - Données **existantes**
  - Données **relatives à l'une des trois annexes**
- 
- La Directive n'impose pas la collecte de nouvelles données
  - La Directive n'impose pas de ne publier que des données parfaites

## Les données hors-champ INSPIRE

- ✓ Elles ne concernent aucun des 34 thèmes
- ✓ Elles n'existent pas sous forme électronique
- ✓ Un tiers détient des droits de propriété intellectuelle sur les données et refuse son consentement
- ✓ L'autorité publique est une commune et aucune disposition législative ou réglementaire n'impose la collecte ou la diffusion des données
- ✓ L'accès aux données nuirait à l'un des aspects suivants : les relations internationales, la sécurité publique, la défense nationale, la bonne marche de la justice, la confidentialité des informations commerciales ou industrielles, la confidentialité des données à caractère personnel, la protection de l'environnement auquel les données ont trait (par exemple la localisation d'espèces rares)

## Ai-je déjà établi des **spécifications** de mes données ?

Si oui, alors il est plus facile :

- ✓ d'étudier l'écart entre mon modèle de données et celui exigé par INSPIRE
- ✓ d'établir des tables de correspondance entre les modèles
- ✓ de faire la transformation de données

Sinon, il faut passer par une étape préliminaire de spécifications de l'existant

## A quels thèmes appartiennent mes données ?

- ✓ lister les données,
- ✓ distinguer celles qui appartiennent au champ INSPIRE grâce :
  - à la liste des 34 thèmes des 3 annexes décrits dans la directive,
  - au document Définitions des thèmes des annexes v3.0 qui fournit des orientations sur chacun des 34 thèmes,
  - aux règlements qui précisent les obligations pour chacun des thèmes
  - aux guides techniques dédiés à chaque thème

## Comment vais-je établir une correspondance ?

- ✓ comparaison des modèles de données
- ✓ analyse fine et bonne compréhension du modèle existant et du modèle cible INSPIRE
- ✓ outils : HALE,...

## Comment cela va impacter ma chaine de production ?

La mise en conformité avec INSPIRE dépendra de l'ampleur de l'impact de la directive sur mes activités.

Elle peut se faire :

- ✓ soit en aval de ma chaine de production : avec des outils de transformation, ou des services de transformation en ligne
- ✓ soit en intégrant le modèle INSPIRE dans ma propre chaine de production, ce qui nécessitera de changer les outils, les processus.

La décision devra aussi tenir compte des conséquences sur les différents utilisateurs de ces données.

## Que vais-je faire des données hors champs INSPIRE ?

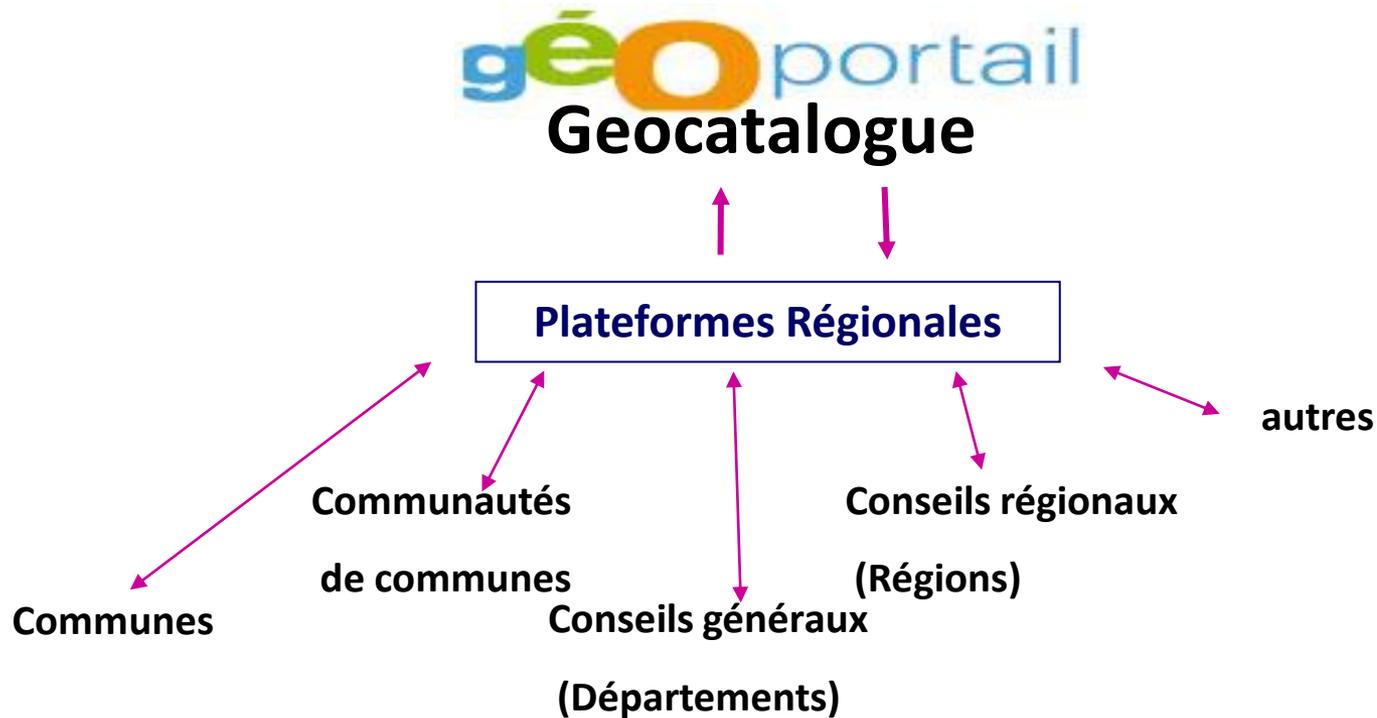
Le périmètre de la directive ne va cesser de croître, des informations environnementales se révèlent essentielles et des lois sont décrétées en France pour rendre publiques les données dans de nouveaux domaines.

A terme, il est donc dans l'intérêt de tous de participer à ce que l'ensemble des données géolocalisées suivent l'élan impulsé par INSPIRE.

- Existe-t-il dans mon organisation des **restrictions** en interne et en externe ?
- Quels **écarts** par rapport aux obligations de la directive, de la transposition et des instances européennes ?
- Quels **impacts sur le fonctionnement** actuel sur les plans technique et organisationnel ?

- **Quelles infrastructures** existent déjà sur le plan local, au niveau régional et national ?
- Quels sont les **rôles des acteurs** : contributeurs ou utilisateurs ?
- Quel est **mon rôle** ?
- Que puis-je attendre de la **coordination en France** ?

Quelles infrastructures existent déjà sur le plan local, au niveau régional et national ?



## Que puis-je attendre de la coordination en France ?

- ✓ la coordination pour l'identification précise des données
- ✓ le partage des données entre les autorités publiques
- ✓ l'adaptation au niveau français des règles de mise en œuvre
- ✓ la diffusion d'informations et les échanges d'expérience
- ✓ le rapportage sur la mise en œuvre de la directive

**CNIG**

- ✓ le diagnostic de conformité des données
- ✓ l'élaboration d'une offre de formation adaptée
- ✓ diffusion d'exemples d'application
- ✓ accompagnement pour l'utilisation des outils logiciels

**IGN**